

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 466 216

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 79 25398**

(54) Brosse pneumatique.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 46 B 3/20.

(22) Date de dépôt..... 5 octobre 1979.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 15 du 10-4-1981.

(71) Déposant : MORAND Gilles, résidant en France.

(72) Invention de : Gilles Morand.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Germain et Maureau,
Le Britannia - Tour C, 20, bd E. Déruelle, 69003 Lyon.

La présente invention concerne une brosse pneumatique pour les cheveux, c'est-à-dire une brosse dont les poils sont implantés par paquets, dans une membrane souple ou pelote dont les bords sont assemblés à une monture, 5 avec ménagement d'un coussin d'air entre la pelote et la monture. Cette disposition procure à la brosse une souplesse verticale et latérale.

Dans ce type de brosse, les paquets de poils ou pions, même s'ils sont soudés ou brûlés en arrière de la 10 pelote pour éviter leur arrachement, présentent l'inconvénient de pouvoir s'enfoncer ce qui est très ennuyeux pour les pions du centre les plus éloignés de la monture. On a essayé mais sans grand succès, de pallier cet inconvénient en réalisant des pelotes avec des feuilles de matière souple de caractéristiques différentes collées 15 l'une à l'autre.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients.

A cet effet, la pelote présente, en regard de 20 chaque trou prévu pour recevoir un pion ou paquet de poils, un puits apte à loger l'extrémité d'implantation du pion considéré, quels que soient les moyens prévus pour leur fixation par agrafe, colle, ancre ou autre.

Ainsi, les pions ne peuvent plus s'enfoncer au-delà 25 du fond du puits.

Suivant une première forme d'exécution de l'invention, la pelote est constituée par une plaque en matière souple telle qu'en matière plastique injectable dont l'épaisseur est supérieure à la profondeur des puits.

Cependant, suivant une forme d'exécution préférée de 30 l'invention, la pelote est constituée par une feuille mince en matière souple telle qu'une matière plastique injectable sur la face inférieure de laquelle les puits sont en saillie avec un intervalle entre chacun d'eux.

35 Cette disposition présente l'avantage d'autoriser une plus grande souplesse à la pelote, les puits étant susceptibles de s'incliner les uns par rapport aux autres.

Des matières convenant particulièrement à la réalisation de cette pelote sont les matières plastiques injectables telles que des matières thermoplastiques comme le polyéthylène ou encore une matière plastique expansée comme 5 le polyuréthane.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit en référence au dessin schématique annexé représentant à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de cette brosse à cheveux:

10 Figure 1 en est une vue en perspective ;

Figure 2 en est une vue en coupe suivant 2-2 de figure 1 ;

15 Figure 3 est, à échelle agrandie, une vue partielle de figure 2 illustrant le mode d'ancrage d'un paquet de poils ou pions.

La brosse pneumatique illustrée sur le dessin comprend une pelote 2 sur laquelle sont implantés des paquets de poils ou pions 3 et qui est assemblée à une monture rigide 4 par engagement de son bord périphérique 2a dans 20 une gorge 4a prévue pour la recevoir sur la monture 4.

Comme le montre le dessin, la pelote 2 présente, débouchant sur sa face externe, des puits 5 dans chacun desquels est ancré un paquet de poils 3.

Chaque paquet de poils 3 est fixé dans le puits 5 25 lui correspondant par engagement à force et dans l'exemple illustré sur le dessin, sa retenue est assurée par le coincement qui résulte de la présence de l'agrafe 6 servant à l'assemblage des poils de chaque paquet de poils 3.

La fixation des paquets de poils 3 dans les puits 5 30 pourrait évidemment être obtenue de plusieurs autres manières et, notamment par collage, ancre ou similaire. Dans tous les cas, la paroi de fond des puits 5 s'oppose à tout enfouissement des paquets de poils 3 au-delà de la position dans laquelle ils sont implantés.

35 Dans l'exemple illustré sur le dessin, la pelote 2 est réalisée à partir d'une membrane souple en matière plastique injectée comme le polyéthylène, chaque puits 5

étant formé par une projection de matière plastique en saillie sur la face postérieure ou interne de la pelote 2.

Cette forme de réalisation présente l'avantage que chaque puits 5 est susceptible d'un débattement angulaire 5 propre, procurant la souplesse maximale à cette brosse.

Naturellement, comme indiqué précédemment la pelote 2 pourrait être réalisée à partir d'une feuille de matière plastique de plus grande épaisseur et dont l'épaisseur serait légèrement supérieure à la profondeur des puits 5. Dans ce 10 cas, la pelote 2 pourrait être réalisée en une matière plastique expansée et, notamment en polyuréthane expansé.

Comme il va de soi, et comme il ressort de ce qui précède, l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de cette brosse pneumatique qui a été décrite 15 ci-dessus à titre d'exemple non limitatif ; elle embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation.

- REVENDICATIONS -

1. - Brosse pneumatique du type dont les poils sont implantés par paquets dans une membrane souple ou pelote dont les bords sont assemblés à une monture, avec ménagement d'un coussin d'air entre la pelote et la monture, caractérisée en ce que la pelote présente, en regard de chaque trou prévu pour recevoir un pion ou paquets de poils, un puits apte à loger l'extrémité d'implantation du pion considéré, quels que soient les moyens prévus pour leur fixation par agrafe, colle, ancre ou autre.

2. - Brosse pneumatique selon la revendication 1, caractérisée en ce que la pelote est constituée par une plaque en matière souple telle qu'en matière plastique injectable dont l'épaisseur est supérieure à la profondeur des puits.

3. - Brosse pneumatique selon la revendication 1, caractérisée en ce que la pelote est constituée par une feuille mince en matière souple, telle qu'en matière plastique injectable sur la face inférieure de laquelle les trous sont en saillie, avec un intervalle entre chacun d'eux.

4. - Brosse pneumatique selon les revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la pelote est réalisée en une matière plastique expansée comme, par exemple, le polyuréthane expansé.

5. - Brosse pneumatique selon les revendications 1 et 3, caractérisée en ce qu'elle est réalisée en une matière plastique injectable telle que le polyéthylène.

FIG. 1

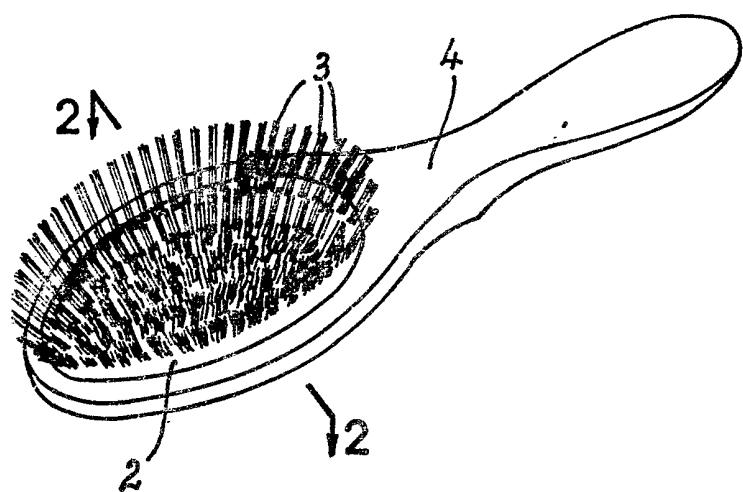


FIG. 2

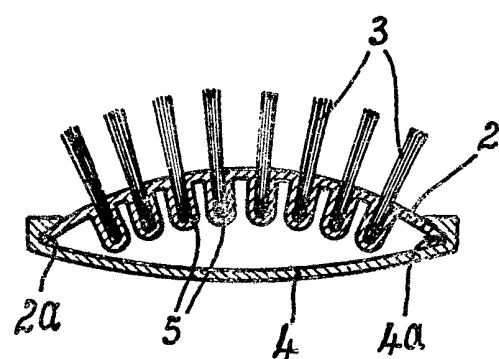


FIG. 3

